

LES AUTOCONTRÔLES EN EAU POTABLE

COMMISSION TERRITORIALE N° 15 – Région de St-Béat - Luchonnais

BILAN
2018

> Le contrôle de la qualité de l'eau

La qualité de l'eau en France est soumise à un double suivi sanitaire : un contrôle officiel relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé (ARS) en liaison avec le préfet, et une surveillance permanente de la personne responsable de la production et de la distribution de l'eau, appelée autocontrôle, et ce afin de vérifier que la qualité de l'eau fournie aux abonnés répond aux critères fixés par la législation.



> Le rôle du Pôle Expertise Eau potable de Réseau31

Cet autocontrôle est l'une des missions du Pôle Expertise Eau potable du SMEA31-Réseau31. Il permet également une certaine réactivité en cas d'anomalie afin de gérer au mieux l'efficacité du traitement et la qualité de l'eau distribuée.

Un programme d'autosurveillance est établi en concertation avec chaque centre d'exploitation, sur des points de prélèvements situés au niveau d'usines d'eau potable, de réservoirs et châteaux d'eau, et des réseaux de distribution.

Pour chaque point de surveillance :

- ▶ des paramètres physico-chimiques sont analysés in situ : température, pH, conductivité, oxygène dissous et saturation en oxygène, turbidité, chlore résiduel et total.
- ▶ des échantillons d'eau sont prélevés pour l'analyse ultérieure en laboratoire de paramètres microbiologiques (coliformes totaux, E. coli, entérocoques) et d'autres paramètres physico-chimiques nécessitant des techniques plus complexes (aluminium, nitrates, pesticides, minéralisation...)



En cas d'anomalie d'un ou plusieurs paramètres, les agents des centres d'exploitation mettent en place les actions correctives adéquates (purges de réseau, chloration choc...). De plus, dans le cas où l'eau analysée n'est pas conforme à certaines limites de qualité, Réseau 31 peut émettre une restriction provisoire de consommation à l'attention des usagers de l'unité de distribution concernée, avec mise à disposition de bouteilles d'eau jusqu'à rétablissement à la normale.

> Le saviez-vous ?

Le Pôle Expertise Eau potable de Réseau31 s'est doté, courant 2018, d'un petit laboratoire où les analyses microbiologiques sont réalisées sur place.

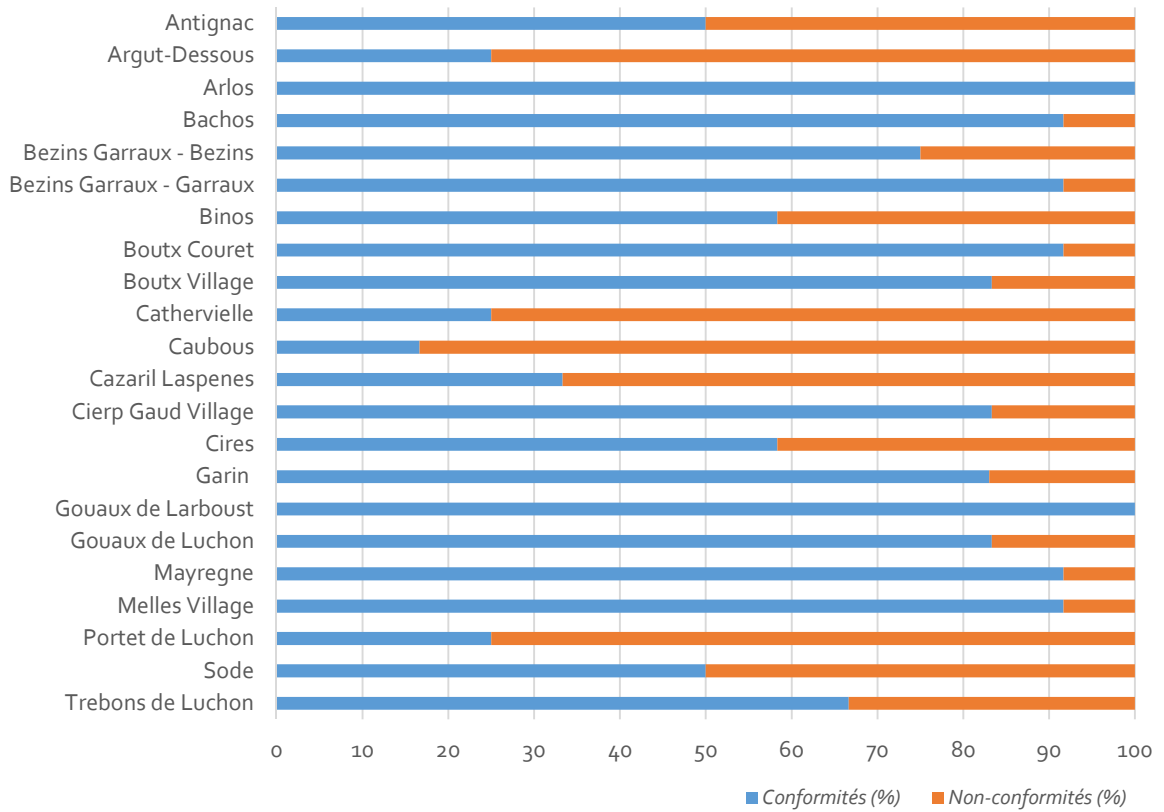
Avec l'investissement d'appareils de mesures et de matériel spécifique, l'analyse en régie de certains paramètres chimiques et physico-chimiques est désormais possible.



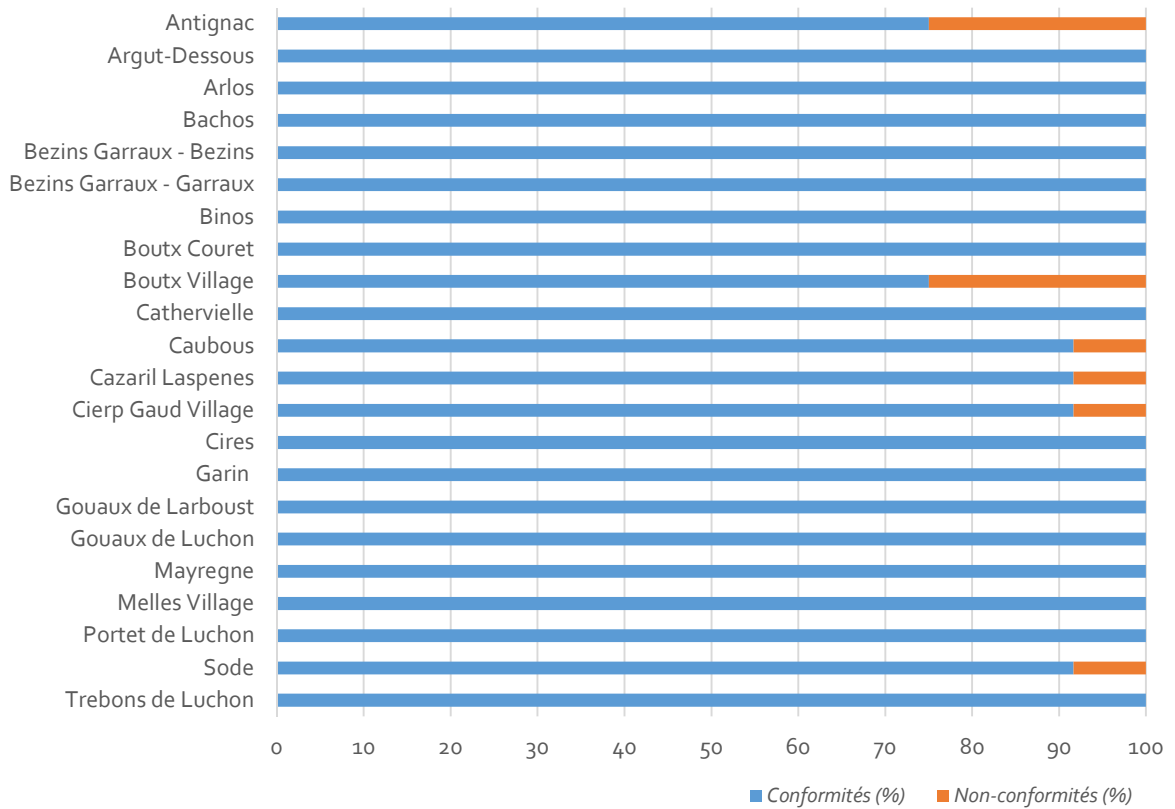
 Le bilan des autocontrôles Réseau31 pour l'année 2018 sur la CT15 :

Points de prélèvement	Total analyses bactériologiques	Analyses bactériologiques conformes	Indice de qualité bactériologique de l'eau (%)	Total analyses physico-chimiques	Analyses physico-chimiques conformes	Indice de qualité physico-chimique de l'eau (%)
Antignac	12	6	50	12	9	75
Argut-Dessous	12	3	25	12	12	100
Arlos	12	12	100	12	12	100
Bachos	12	11	92	12	12	100
Bezins Garraux - Bezins	12	9	75	12	12	100
Bezins Garraux - Garraux	12	11	92	12	12	100
Binos	12	7	58	12	12	100
Boutx Village	12	10	83	12	9	75
Boutx Couret	12	11	92	12	12	100
Cathervielle	12	3	25	12	12	100
Caubous	12	2	17	12	11	92
Cazaril Laspenes	12	4	33	12	11	92
Cierp Gaud	12	10	83	12	11	92
Cires	12	7	58	12	12	100
Garin	11	10	91	11	11	100
Gouaux de Larboust	12	12	100	12	12	100
Gouaux de Luchon	12	10	83	12	12	100
Mayregne	12	11	92	12	12	100
Melles Village	12	11	92	12	12	100
Portet de Luchon	12	3	25	12	12	100
Sode	12	6	50	12	11	92
Trebons de Luchon	12	8	67	12	12	100

Qualité bactériologique de l'eau



Qualité physico-chimique de l'eau



Précisions :

Les prélèvements et analyses des autocontrôles mensuels sur la CT15 sont confiés au Laboratoire Départemental 31.

En 2018, de nombreuses anomalies bactériologiques et physico-chimiques ont été détectées grâce à ces contrôles mensuels. Les eaux de captage de sources ne subissent, pour la plupart, aucun traitement et peuvent être soumises à des dégradations extérieures (pâturage, ruissellement et infiltrations lors de phénomènes pluvieux...).

Suite aux anomalies de qualité décelées par l'ARS ou Réseau31 sur ces différentes communes, des restrictions provisoires de consommation ont été émises en 2018 :

Communes	Restrictions de consommation en 2018	
	Totalité (ARS et Réseau31)	Liées aux autocontrôles mensuels Réseau31
Bezins-Garraux - Garraux	1	0
Binos	1	1
Boutx Village	1	1
Boutx Couret	1	1
Cathervielle	1	1
Caubous	4	3
Cazaril Laspenes	1	1
Cires	1	1
Sode	2	2
Trebons de Luchon	1	1

Ces autocontrôles mensuels sont donc nécessaires pour surveiller la qualité de l'eau distribuée aux usagers, en complément des analyses ARS et de la surveillance régulière du centre d'exploitation de Chaum.

En parallèle, les agents du centre d'exploitation réalisent des contrôles réguliers en sortie des réservoirs et sur différents points des réseaux de distribution.